

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 876

9 avril 2008

SOMMAIRE

Amsterdam Maritime Resort S.A.	42019	L.S. IANC Luxembourg S.à r.l.	42005
Aquasports S.A.	42030	Maldivina S.A.	42046
Atlas Mountain Holding S.A.	42004	Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A.	42047
Bario Participations S.A.	42003	Mediterranean Brands S.A.	42037
BCI Diamond II Luxco Holdings S.à r.l. ...	42019	Paribus GRF I, SP Sarl	42047
BRE/Berkeley 2 S.à r.l.	42028	PB Aquarius Retail SP S.à r.l., Luxembourg	42047
BT Securities S.A.	42002	Pierre Distribution S.A.	42033
Bupanel S.à r.l.	42004	Progisys International S. à r. l.	42002
Café " La Gruta "	42028	Redstone Securities Holdings S.à r.l.	42006
CIGA Luxembourg S.à r.l.	42034	R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A.	42002
Company and Accounting Services S.A.	42029	Sinequanon Health Care SA	42012
Corporate Sailing S.à r.l.	42035	Sofipugas S.A.	42045
Creek Corporate S.à r.l.	42046	TalkBusiness S.à r.l.	42003
Eastpharma S.à r.l.	42031	TransArdena S.A.	42003
Eurobureau S.A.	42018	T'Scheier SA	42028
European Screening Limited S.à r.l.	42046	Upline Group	42042
EZ Consulting S.à r.l.	42002	VDC Alpha Lux	42046
FG Investments S.A.	42005	Votre Jardin S.à r.l.	42004
Finance Organizations S.A.	42038	VRBéton	42018
Gondburg Real Estate S.A.	42005	Wallpic Holding S.A.	42034
GT Holding SA	42019	Wallpic Holding S.A.	42005
Horsburgh & Co S.A.	42029	White Mountains International S.à r.l. ...	42043
Klinengo S.A.	42004		
LARA Dimitri Holding S.A.	42038		
LARA Dimitri S.A., SPF	42038		

EZ Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mars 2008.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2008038070/201/12.

(080040591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

R.F. Hottinger Insurance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.339.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038082/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03756. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Progisys International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 116.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038086/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03751. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

BT Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.600.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 9:40 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour publication

REQUISITION

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008038202/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02702. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

TransArdenna S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 52.065.

Le bilan au 31 juillet 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038203/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02387. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 9:10 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour publication

REQUISITION

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008038204/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02701. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

TalkBusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 32C, rue Antoine François Van der Meulen.

R.C.S. Luxembourg B 110.301.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038205/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02386. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Atlas Mountain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.084.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 8:50 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour publication
REQUISITION
Amicorp Luxembourg S.A.
Mandataire
Mr. Matthijs BOGERS
Administrateur

Référence de publication: 2008038206/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Votre Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2414 Luxembourg, 31, rue Jean Raspert.
R.C.S. Luxembourg B 84.896.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038207/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02376. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Bupanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 54.421.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038208/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02379. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Klinengo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 64.836.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038201/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02815. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

FG Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 92.164.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/03/08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038200/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02813. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038199/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02807. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

L.S. IANC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.729.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038210/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02381. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 59.293.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038198/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02804. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Redstone Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.978.

—
STATUTS

In the year two thousand and eight, on the twenty-eight of February.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Red Rock S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.161, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg,

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 February 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Redstone Securities Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 20. Each year on 31st December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All of the one hundred (100) shares have been subscribed by "Red Rock S.à r.l.", prenamed.

All the shares subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Bart ZECH, born in Putten, the Netherlands on 5 September 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg; and

- Mr. Frank WALENTA, born in Geneva, Switzerland on 2 February 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Red Rock S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.161, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 février 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet- durée- dénomination- siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Redstone Securities Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et toute autre société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège sociale et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social-parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

«Red Rock S.à r.l.», prénommée, a souscrit toutes les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante nommée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Bart ZECH, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg; et
 - Monsieur Frank VALENTA, né à Genève, Swiss, le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. CAIMI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2008. Relation: EAC/2008/3112. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 MARS 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008038386/239/333.

(080041065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth day of February.

Before us M^e Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DC Lux S.à r.l, a limited liability company incorporated and existing under Luxembourg Law, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 129 907, here represented by Nabil Akhertous, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - registered office - duration - object - capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme under the name of "SINEQUANON HEALTH CARE SA" (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The Board will be composed of two classes of directors (A and B). Class A director shall be composed of one director and class B of two directors at least.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5\bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of the director of class A and one director of class B or (ii) in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - general meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2008.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 2nd Tuesday of June at 11:00 am and for the first time in 2009. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
DC Lux S. à r.l.	31,000
TOTAL:	31,000

All the shares having been fully paid up by payment in cash, the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1.- The company's address is fixed at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

Class A:

Daniel Caille, born on April 6th 1951, in Lyon residing at 36, rue de la Ronce F-92410 Ville d'Avray (France).
Daniel Caille, prenamed has been appointed has Chairman of the Board of directors.

Class B:

a) Guillaume Raoux, born on February 14th 1970, in Bagnols/Ceze (Gard) (France) residing at 41, rue Ernest Renan, F-92310 Sèvres (France); and

b) Arnaud Dartois, born on July 5th 1978, in Angoulême (France), residing at 11, rue de Sèvres, 75 006 Paris.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 65 477.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DC Lux S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 129 907 ici représentée par Nabil Akhertous, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée -objet - capital

Art. 1^{er} . Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "SINEQUANON HEALTH CARE SA" (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Le conseil d'administration est composé de deux catégories d'administrateurs (A et B). La catégorie A sera composée d'un administrateur et la catégorie B d'au moins deux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de l'administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Surveillance

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mille huit.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11 heures, et pour la première fois en deux mil neuf au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
DC Lux S. à r.l.	31.000
TOTAL:	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

42018

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à 14 rue du Marché aux Herbes L-1728.
- 2.- Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) et sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

Catégorie A:

Daniel Caille, né le 6 avril 1951, à Lyon, demeurant 36, rue de la ronce F-92410 Ville d'Avray. (France).
Daniel Caille est également nommé en qualité de président du conseil d'administration.

Catégorie B:

a) Guillaume Raoux, né le 14 février 1970, à Bagnols/ceze (Gard) (France) et demeurant au 41, rue Ernest Renan, F-92310 Sèvres (France); et

b) Arnaud Dartois, né le 5 juillet 1978, à Angoulême (France), demeurant au 11, rue de Sèvres, 75 006 Paris.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Akhertous, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 février 2008. LAC/2008/6823. — Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5%: 155 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008038394/202/349.

(080041409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Eurobureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.027.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038226/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

VRBéton, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.992.

—

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038219/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Amsterdam Maritime Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.616.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 8:40 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour publication

REQUISITION

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Mr. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2008038220/1084/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02699. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

GT Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.793.

—
Le bilan au 31 Août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038230/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03075. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

BCI Diamond II Luxco Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.000.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of February.

Before us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BCI Diamond II (G) Topco Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under the number 100217,

here represented by Benoît CHARPENTIER, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "BCI Diamond II Luxco Holdings S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the Board or any two managers of the Company acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon the joint request of any two managers of the Company, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

Art. 10. Representation.

10.1. Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2. Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3. The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders and circular resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the joint initiative of any two managers or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur (s) d'entreprises, if any and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur (s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the nominal share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, BCI Diamond II (G) Topco Holdings Limited, prenamed and represented as stated above, declares to have subscribed for the whole share capital of the Company and to have fully paid up the five hundred (500) shares, having a par value of twenty five euro (EUR 25) each, by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Craig Boyce, Investment Professional, born in Connecticut, United States of America, on May 22, 1972, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America;
- Sean Doherty, Attorney, born in Connecticut, United States of America, on September 30, 1968, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America; and
- Ailbhe Jennings, Company manager, born in Dublin, Ireland, on March 27, 1963, having its professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing party who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BCI Diamond II (G) Topco Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100217,

ici représentée par Maître Benoît CHARPENTIER, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "BCI Diamond II Luxco Holdings S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut de manière générale employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil). Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil ou deux gérants de la Société agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige les intérêts de la Société ou sur demande conjointe de deux gérants de la Société au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, en un ou plusieurs exemplaires, qui ensemble constitue un seul et même document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion valablement convoquée et tenue.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

10.2. Lorsque la Société a un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant, sur un ou plusieurs exemplaires les Résolutions Circulaires qui ensemble forment un seul et même document.

12.3. Quand la Société a un associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative conjointe de deux gérants ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts sont uniquement modifiés avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social nominal.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont documentées par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être manuscrites ou sous forme électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires les signatures peuvent apparaître sur un document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Ces faits exposés, BCI Diamond II (G) Topco Holdings Limited, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir payé les cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Craig Boyce, Professionnel de l'Investissement, né dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 22 mai 1972, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique;
 - Sean Doherty, avocat, né dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 30 septembre 1968, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Ailbhe Jennings, gérant de sociétés, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, ayant son adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, qui a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Benoît Charpentier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2008, LAC / 2008 / 7786. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mars 2008.

Paul Bettingen.

Référence de publication: 2008038395/202/463.

(080041437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

T'Scheier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.142.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038222/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

BRE/Berkeley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.659.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 188 du 2 mars 2005.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008038266/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03191. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Café " La Gruta ", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 14, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 54.036.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038224/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

**Company and Accounting Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Horsburgh & Co S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 29.633.

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HORSBURGH & Co S.A." (numéro d'identité 1995 22 06 446), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 29.633, constituée sous la forme de société à responsabilité limitée et sous la dénomination de "HORSBURGH & Co, S.à r.l." suivant acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 84 du 3 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 279 du 26 juin 1992 et en date du 13 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 590 du 11 décembre 1993, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 417 du 30 août 1995, ledit acte contenant notamment transformation de la société en société anonyme et changement de la dénomination sociale en "HORSBURGH & Co S.A." et suivant procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial C, numéro 581 du 15 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Changement de la dénomination de la société de "HORSBURGH & Co S.A." en " COMPANY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. " et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

b) Modification de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, d'exercer tous mandats de vérification, de contrôle, de révision et de surveillance et d'exercer toutes activités se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable telles que les expertises, travaux, contrôles, consultations et avis, estimations, enquêtes et études commerciales et économiques sur les questions comptables, fiscales et financières et sur toutes questions concernant la constitution, le fonctionnement, la gestion et l'administration des sociétés et groupements économiques.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou analogue à son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement."

c) Modification de l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

d) Démission d'un administrateur.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "HORSBURGH & Co S.A." en " COMPANY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. ".

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination "COMPANY AND ACCOUNTING SERVICES S.A."."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, d'exercer tous mandats de vérification, de contrôle, de révision et de surveillance et d'exercer toutes activités se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable telles que les expertises, travaux, contrôles, consultations et avis, estimations, enquêtes et études commerciales et économiques sur les questions comptables, fiscales et financières et sur toutes questions concernant la constitution, le fonctionnement, la gestion et l'administration des sociétés et groupements économiques.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou analogue à son propre objet.

En général, la société pourra faire toutes autres transactions industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Aude-Marie THOUVENIN comme administrateur de la société, à compter de ce jour, et lui donne décharge de sa fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SANTAVICCA, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 février 2008. Relation: CAP/2008/387. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 mars 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008038418/236/96.

(080040833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Aquasports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 91.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038218/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.591.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Martine DECKER, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

Eastpharma Ltd., a limited company incorporated under the laws of Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

represented by Mrs Kathleen Becker, senior advisor, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal dated December 27, 2007,

such proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

as sole shareholder of "Eastpharma S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 119476, incorporated on 13th September 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2091 of 8 November 2006, the articles of incorporation were amended several times pursuant to notarial deeds:

- on November 15th, 2006, published in the said Mémorial C, number 321 of March 7th, 2007
- on May 9, 2007, published in the said Mémorial C, number 1634 of August 3rd, 2007,
- on May 10th, 2007, published in the said Mémorial C, number 2091 of September 25th, 2007,
- on June 1st, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2385 of October 23rd, 2007,
- on June 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2445 of October 29th, 2007

and for the last time pursuant to a notarial deed on August 2nd, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, The appearing party requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the sixty-one thousand eight hundred and twenty-one (61,821) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from three million ninety-one thousand and fifty US dollars (USD 3,091,050) divided into sixty-one thousand and eight hundred twenty-one (61,821) ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each to three million five hundred ninety-one thousand and fifty US dollars (USD 3,591,050) by the issue of ten thousand (10,000) new shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

B. Subscription and payment of the shares to be issued by Eastpharma Ltd. and consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

III. After deliberation the Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from three million ninety-one thousand and fifty US dollars (USD 3,091,050) divided into sixty-one thousand eight hundred and twenty-one (61,821) ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) to three million five hundred ninety-one thousand and fifty US dollars (USD 3,591,050) by the issue of ten thousand (10,000) new shares of a par value of fifty US dollars (USD 50) each, to be subscribed by Eastpharma Ltd., the Sole shareholder of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the ten thousand (10,000) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-).

The amount of five hundred thousand US dollars (USD 500,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three million five hundred ninety-one thousand and fifty US dollars (USD 3,591,050) divided into seventy-one thousand eight hundred and twenty-one (71,821) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Valuation

For the purpose of the registration the increase of capital is valued at EUR 340,321.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 5,250.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Eastpharma Ltd., une société constituée sous les lois des Bermudes, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 38806, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Madame Kathleen Becker, senior advisor, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 décembre 2007,

laquelle procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

étant l'unique associé de "Eastpharma S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section C numéro 119.476, constituée le 13 septembre 2006 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2091 du 8 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises suivant actes notariés:

- du 15 novembre 2006, publié audit Mémorial C, numéro 321 du 7 mars 2007,

- du 9 mai 2007, publié audit Mémorial C, numéro 1634 du 3 août 2007,

- du 10 mai 2007, publié audit Mémorial C, numéro 2091 du 25 septembre 2007,

- du 1^{er} juin 2007 publié audit Mémorial C, numéro 2385 du 23 octobre 2007,

- du 28 juin 2007, publié audit Mémorial C, numéro 2445 du 29 octobre 2007,

et pour la dernière fois suivant acte notarié du 2 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Le comparant a requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les soixante et un mille huit cent vingt et une (61.821) parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de trois millions quatre-vingt-onze mille cinquante dollars US (USD 3.091.050) représenté par soixante et un mille huit cent vingt et une (61.821) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, à trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinquante dollars US (USD 3,591,050) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

B. Souscription et libération par Eastpharma Ltd. des parts sociales à émettre et modification subséquente de l'article 5 des statuts.

III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de trois millions quatre-vingt-onze mille cinquante dollars US (USD 3.091.050) représenté par soixante et un mille huit cent vingt et une (61.821) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, à trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinquante dollars US (USD 3,591,050) par l'émission de dix mille (10,000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, à souscrire par Eastpharma Ltd., l'Associé Unique de la Société.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié, représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des dix mille (10.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-).

La somme de cinq cent mille dollars US (USD 500.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions cinq cent quatre-vingt-onze mille cinquante dollars US (USD 3.591.050) divisé en soixante et onze mille huit cent vingt et une (71.821) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à EUR 340.321.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital, sont à évaluer à environ 5.250 EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Becker, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2008. Relation: LAC/2008/1663. — Reçu à 1 %: trois mille quatre cent trois euros vingt et un cents (€ 3.403,21.-).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 1^{er} février 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008038421/241/150.

(080041499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Pierre Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.300.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038213/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02383. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038197/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02802. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

CIGA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 318.200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.185.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CIR SpA, with registered office in 53, Strada Volpiano, in I-10040 Leini (Italy), registered with the Trade and Companies Register of Torino under number 00519120018 (l'Associé Unique)

ici représentée par Mme Monica Porfilio, ayant son adresse professionnelle au 26 Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée CIGA Luxembourg S.à r.l. (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.185, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2002, publié le 11 novembre 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 1607 à la page numéro 77090, acte non modifié depuis cette date, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. L'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société; et
2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) par part sociale, à un montant de EUR 318.200.000 (trois cent dix-huit millions deux cent mille euros) par apport, par la société CIR SpA, de l'intégralité des parts sociales de la société madéraise Kursily VIII - Consultadoria Económica e Participaçoes, Sociedade Unipessoal, Lda, avec siège social Avenida Arriaga, 73, 2nd floor, room 212, parish of Sé, Funchal (Kursily VIII), immatriculée auprès du registre de commerce de la Zone Franche de Madère sous le numéro 511166656, consistant en une action «quota» d'une valeur nominale de EUR 318.000.000 (trois cent dix-huit millions d'euros), représentant l'intégralité de son capital social.

L'apport fait en nature a été évalué par M. Alberto Piaser, Directeur Général de CIR SpA, qui confirme que l'action «quota» apportée de la société Kursily VIII vaut au moins EUR 318.000.000. Il résulte également d'un certificat établi par M. Henrique Joao Araújo de Pontes Leça et M. Roger Burri, représentants autorisés de Kursily VIII, que l'action «quota» de Kursily VIII est librement transmissible et peut être librement apportée à la Société. Ces certificats, après avoir été signés ne varietur par le notaire et le mandataire de la comparante, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

A la suite de la deuxième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui prendra dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 318.200.000 (trois cent dix-huit millions deux cent mille euros), représenté par 318.200 (trois cent dix-huit mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune."

Droit d'apport

L'apport, représentant au moins 65% des actions ou parts sociales d'une société ayant son siège de direction effective ou son siège statutaire dans un Etat membre de l'Union Européenne, est exonéré de droit d'apport en vertu de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sur le droit d'apport.

Frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 7.000

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Porfilio, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/909. — Reçu EUR 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008038406/242/65.

(080040885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Corporate Sailing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.610.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of February.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- Jean Van der Spek, company director, residing at 25, avenue des Cèdres, BE-1640 Rhode Saint Genèse, Belgium,
- Norbert Becker, company director, residing at 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg,
- Vincent André, company director, residing at 5, clos du Haras, B-1301 Bierges, Belgium,
- Marc Speeckaert, company director, residing at 201, avenue Albert, B-1190 Brussels, Belgium,
- Wilmaco s.p.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Belgium, with V.A.T. number BE-0478.663.524, registered with the register of commerce of Brussels under the number RCB-662.641 and having its registered office at 36 Baron Opsomerdreef, B-3090 Overijse, Belgium,

All here represented by Ms. Sophie Liberatore, private employee, with professional address at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of five proxies established in July 2007 and January 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name "Corporate Sailing S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.610, incorporated by a deed of the undersigned notary of February 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 679 of July 11, 2005.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) divided into four thousand (4,000) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Senningerberg (municipality of Nideranven) to Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

V. The shareholders resolve to create two categories of managers and decide that the board of managers of the Company will be composed of category A managers and category B managers.

VI. The shareholders resolve to amend the article 12 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of category A managers and category B managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes."

VII. The shareholders resolve to amend the third paragraph of article 13 of the Company's articles of association as follows:

"Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager."

VIII. The shareholders resolve to amend the fifth paragraph of article 14 of the Company's articles of association as follows:

"The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favourable vote of one category A manager and of one category B manager. "

IX. The shareholders resolve to appoint Mr. Charles Meyer, company director, born on April 19th, 1969 in Luxembourg, and residing at 1, rue Dicks, L-7221 Bèrelange, as category B manager.

X. The shareholders resolve to fix the Company's registered office at 121, Avenue de la Faiëncerie, L-1511 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Jean Van der Spek, administrateur de sociétés, demeurant au 25, avenue des Cèdres, B-1640 Rhode Saint Genèse, Belgique,

- Norbert Becker, administrateur de sociétés, demeurant au 40, rue des Genêts, L-8131 Bridel, Grand Duché du Luxembourg,

- Vincent André, administrateur de sociétés, demeurant au 5, clos du Haras, B-1301 Bierges, Belgique,

- Marc Speeckaert, administrateur de sociétés, demeurant au 201, avenue Albert, B-1190 Bruxelles, Belgique,

- Wilmaco s.p.r.l., une société régie par les lois de Belgique, avec numéro de T.V.A. BE-0478.663.524, enregistrée auprès du registre de commerce de Bruxelles sous le numéro RCB-662.641 et ayant son siège social au 36 Baron Opsomerdreef, B-3090 Overijse, Belgique,

ici représentés par Madame Sophie Liberatore, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de cinq procurations données en juillet 2007 et janvier 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Corporate Sailing S.à r.l." (la «Société »), ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.610, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 17 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 en date du 11 juillet 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (€ 100.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la Société de Senningerberg (municipalité de Niederanven) à Luxembourg.

IV. Suite au transfert de siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

V. Les associés décident de créer deux catégories de gérants et décident que le conseil de gérance de la Société sera composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.

VI. Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués n'importe quand, avec ou sans motif, par une résolution des associés prise à la majorité des voix."

VII. Les associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

"Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un " gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B."

VIII. Les associés décident de modifier le cinquième paragraphe de l'article 14 des statuts de la Société comme suit:

"Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote favorable d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B."

IX. Les associés décident de nommer Monsieur Charles Meyer, administrateur de sociétés, né le 19 avril 1969 à Luxembourg et résidant au 1, rue Dicks, L-7221 Bèrelange, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

X. Les associés décident de fixer le siège social de la Société au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 février 2008, Relation: LAC/2008/8417. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008038399/211/125.

(080040975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Mediterranean Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 94.557.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038193/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03015. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Finance Organizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 14.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2008.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038195/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02810. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

**LARA Dimitri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. LARA Dimitri Holding S.A.).**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 79.270.

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LARA Dimitri Holding S.A.", ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.270, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 20 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "LARA Dimitri S.A., SPF".

3) Adaptation et refonte complète des statuts.

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1^{er}).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "LARA Dimitri S.A., SPF".

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

Titre préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LARA Dimitri S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT, SEEN, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2008, Relation GRE/2008/846. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008038433/231/243.

(080041520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Upline Group, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 81.864.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038192/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03017. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 279.800.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of February.

In front of Maître Blanche MOUTRIER, notary established in the city of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "White Mountains International S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 November 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number C-27 and dated 9 January 2004, lastly amended by a deed enacted on 18 September 2007 by Maître Blanche Moutrier, prenamed, and published in the Memorial C n ° 2390 of 23 October 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.477 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Laurie-Anne Takerkart, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr William Tanguy, jurist, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Collin, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 11,192,000 (eleven million one hundred ninety-two thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
 2. Reclassification of 40,227 class B shares of the Company with a nominal value of EUR 25 each into 40,227 class A shares of the Company with a nominal value of EUR 25;
 3. Subsequent amendment of article 8 of the Company's articles of association pursuant to the above resolution;
- and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged having been sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to reclassify 40,227 (forty thousand two hundred twenty-seven) class B shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, currently held by WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar into 40,227 (forty thousand two hundred twenty-seven) class A shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "Reclassification").

As a consequence, it is unanimously resolved that the Reclassification shall also be reflected at the level of the allocation of the share premium of the Company between the A share premium account of the Company (the "A Share Premium Account") and the B share premium account of the Company (the "B Share Premium Account"). Therefore the B Share Premium Account shall be decreased by an amount of EUR 2,693,736.19 (two million six hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-six Euro and nineteen Cents) and the A Share Premium Account shall increased by an amount of EUR 2,693,736.19 (two million six hundred ninety-three thousand seven hundred thirty-six Euro and nineteen Cents).

Third resolution

Considering the above, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association (the "Articles") in order to give it the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 279,800,000 (two hundred seventy-nine million eight hundred Euro), represented by 9,280,061 (nine million two hundred eighty thousand sixty-one) class A shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Class A Shares") and 1,911,939 (one million nine hundred eleven thousand nine hundred thirty-nine) class B shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) (the "Class B Shares")."

No other amendment to be made to the Articles.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about € 1,000,-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «White Mountains International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-27 en date du 9 janvier 2004, dernièrement modifié par acte de Maître Blanche Moutrier, précitée, daté du 18 septembre 2007, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-2390 en date du 23 octobre 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.477 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Laurie-Anne Takerkart, Avocat, domiciliée professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur William Tanguy, juriste, domicilié professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raphael Collin, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- Les associés sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 11.192.000 (onze millions cent quatre-vingt douze mille) parts sociales de la Société d'une valeur de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reclassification de 40.227 parts sociales de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune en 40.227 parts sociales de catégorie A de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR chacune;
3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société conformément à la résolution ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité que les associés renoncent à leur droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et en conséquence, acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé à l'unanimité que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité de reclassifier 40.227 (quarante mille deux cent vingt-sept) parts sociales de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune actuellement détenues par WVM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar en 40.227 (quarante mille deux cent vingt-sept) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (la «Reclassification»).

En conséquence, il est décidé à l'unanimité que la Reclassification sera aussi reflétée au niveau de l'allocation de la prime d'émission de la Société entre le compte de prime d'émission A de la Société (le «Compte de Prime d'Emission A») et le compte de prime d'émission B de la Société (le «Compte de Prime d'Emission B»). En conséquence le Compte de Prime d'Emission B sera diminué d'un montant de 2.693.736,19 EUR (deux millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-six Euros et dix-neuf Cents) et le Compte de Prime d'Emission A sera augmenté d'un montant de 2.693.736,19 EUR (deux millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-six Euros et dix-neuf Cents).

Troisième résolution

Considérant ce qui précède, il est décidé à l'unanimité de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société (les «Statuts»), rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 279.800.000,- EUR (deux cent soixante-dix-neuf millions huit cent mille Euros), représenté par 9.280.061 (neuf millions deux cent quatre-vingt mille soixante et une) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales de catégorie A») et 1.911.939 (un million neuf cent onze mille neuf cent trente-neuf) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales de catégorie B»).»

Aucune autre modification ne devant être faite aux Statuts de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à € 1.000.-.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: L.-A. Takerkart, W. Tanguy, R. Collin, Moutrier Blanche.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives. Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 28 FEV. 2008, Relation: EAC/2008/2884. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008038429/272/149.

(080041102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sofipugas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 45.794.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.08.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008038196/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02800. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Maldivina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 84.104.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038191/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00958. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

European Screening Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 82.920.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038209/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02380. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Creek Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Isabelle Clinquart
Mandataire

Référence de publication: 2008038187/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03046. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

VDC Alpha Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 89.537.

Le bilan au 30 juin 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038188/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00946. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Matterhorn Capital Europe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.063.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 février 2008 à 8:30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2008038186/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Paribus GRF I, SP Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. PB Aquarius Retail SP S.à r.l., Luxembourg).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.377.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- JGS Verwaltungsgesellschaft mbH, a limited liability company, having its registered office in D-22767 Hamburg, 45 Grosse Eibstrasse (Germany);

2.- CSB Beteiligungen GmbH, a limited liability company, having its registered office in D-22767 Hamburg, 45 Grosse Eibstrasse (Germany).

Both are here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

These appearing parties, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole actual partners of PB Aquarius Retail SP S.à r.l., Luxembourg, a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, Boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 136377, incorporated by deed of the undersigned notary on the 16th of January 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that they have taken the following resolution:

Resolution

The shareholders decide to change the name of the company into Paribus GRF I, SP SARL and subsequently amends article four of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The company shall take the name of Paribus GRF I, SP SARL".

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- JGS Verwaltungsgesellschaft mbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à D-22767 Hamburg, 45 Grosse Elbstrasse (Allemagne);

2.- CSB Beteiligungen GmbH, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à D-22767 Hamburg, 45 Grosse Elbstrasse (Allemagne).

Les deux sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seuls associés actuels de PB Aquarius Retail SP S.à r.l., Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, Boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136377, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 16 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, et qu'elles ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en Paribus GRF I, SP SARL et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de Paribus GRF I, SP SARL."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mars 2008, Relation GRE/2008/1109. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008038444/231/75.

(080041178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.